



Communiqué de presse

22 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuil et déclaration d'intention (article L. 233-7 du code de commerce)

La société PROMOGIM GROUPE SAS, Société détenue à 100 % par la famille de Christian ROLLOY, déclare avoir franchi à la hausse le 21 avril 2022 les seuils de 20% du capital et de 20% des droits de vote de la société KAUFMAN & BROAD SA et détenir 4 265 000 actions et 5 569 668 droits de vote KAUFMAN & BROAD SA, soit 20,01% du capital¹ et 20,58% des droits de vote théoriques² de la société.

Conformément à l'article L. 233-7 du code de commerce, PROMOGIM GROUPE SAS précise :

- Que les acquisitions ont été effectuées sur le marché et financées par la trésorerie disponible de PROMOGIM GROUPE SAS ;
- Qu'elle n'est partie à aucune action de concert vis-à-vis de KAUFMAN & BROAD SA ;
- Qu'elle envisage de poursuivre ses achats d'actions KAUFMAN & BROAD SA en fonction des opportunités et des conditions de marché ;
- Qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle KAUFMAN & BROAD SA ;
- Que l'investissement de PROMOGIM GROUPE SAS constitue un investissement à long terme témoignant de sa confiance dans le management et dans les perspectives du groupe, dont PROMOGIM GROUPE SAS n'envisage pas de modifier la stratégie ;
- Qu'elle ne prévoit pas de procéder aux opérations visées à l'article 223-17 I, 6° du règlement général de l'AMF ;
- Qu'elle n'est pas partie à des accords et instruments mentionnés aux 4° et 4° bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Qu'elle n'est partie à aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions ou les droits de vote KAUFMAN & BROAD SA ;
- Qu'elle n'envisage pas de demander la nomination d'administrateurs.

Aucune précision complémentaire sur cette opération ne sera communiquée par Promogim Groupe.

^[1] Sur la base d'un nombre total d'actions composant le capital de 21 713 023 au 31 mars 2022

^[2] Sur la base d'un nombre théorique de droits de vote de 25 757 868 au 31 mars 2022 auxquels sont ajoutés 1 304 668 droits de vote post attribution des droits de vote doubles à PROMOGIM GROUPE SAS

Le groupe PROMOGIM en bref...

Fondé en 1968 par Christian ROLLOY, le groupe PROMOGIM comprend aujourd'hui trois marques : PROMOGIM, FRANCO SUISSE et FRANCO SUISSE DEUX LACS, toutes spécialisées dans la promotion construction résidentielle.

PROMOGIM, qui a construit plus de 100 000 logements, a une implantation nationale, avec dix directions régionales. FRANCO SUISSE est spécialisée dans les résidences haut de gamme et construit dans les villes résidentielles d'Île-de-France.

FRANCO SUISSE DEUX LACS bâtit des résidences de grand confort du Genevois à la Haute-Savoie.

Le groupe, dont l'actionariat est 100 % ROLLOY, est doté de références et d'une structure financière importante qui en font un partenaire fiable et solide.

Contact Presse

Galivel & Associés - Carol Galivel – 06 09 05 48 63 / 01 41 05 02 02

galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>